

N°2021-09

L'an deux mil vingt et un, le seize février, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Joëlle DUPRIEZ, Première Adjointe, en suite de convocation en date du dix février deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Présents : Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BAVENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Luc MONNET donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Olivia SALLE donne procuration à Angélique DEKOKER

Catherine MORTREUX donne procuration à Marie-Françoise TAHON

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021) pour les travaux d'extension du cimetière.

En raison de la saturation du cimetière, la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE a décidé d'agrandir celui-ci dans le prolongement du cimetière existant. En effet, ce dernier arrive bientôt en limite de capacité.

Il devient donc urgent de lancer son extension : dès l'origine, une réserve foncière avait été constituée en contiguïté du site, qu'il convient désormais de mobiliser.

Le projet d'extension du cimetière porte sur une superficie cadastrale ou emprise d'environ 4589 m² (AR 42, AR 43 et AR 354) et permettrait la création de 473 nouvelles clairières dans la continuité architecturale et paysagère de l'existant.

Ce programme de réalisation est évalué à 644 483.80 HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 à hauteur de 40% soit 257 793.52 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 pour le programme d'investissement portant sur les travaux d'extension du cimetière, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)	644 483.80€
Préfecture du Nord	40% au titre DSIL 2021
Commune	Autofinancement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, pour financer cette opération, à hauteur de 40%.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

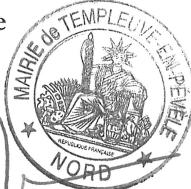
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, où cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

**Première Adjointe
Joëlle DUPRIEZ**



A handwritten signature of Joëlle DUPRIEZ is positioned to the left of a circular official stamp. The stamp has a decorative border and contains the text "MAIRIE de TEMPLEUVE EN PÉVÈLE" around the top and bottom edges, "NORD" at the bottom, and "REPUBLIC FRANCAISE" at the very bottom. There is also a small emblem or coat of arms in the center of the stamp.